



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui des comptes 2023

(Du 27 mars 2024)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2023.

INTRODUCTION

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de 4.98 millions de francs, l'exercice 2023 se termine avec un déficit de 1.34 million de francs, soit une amélioration de 3.64 millions de francs.

Cet écart est attribuable en grande partie à quatre facteurs principaux : la hausse de certains revenus fiscaux, le montant inférieur des charges de personnel, de même que celui des charges de biens, services et marchandises et la baisse du montant de la facture sociale.

Ces différentes améliorations ont permis de renoncer à un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, dont un montant de Fr. 950'000.- était prévu au budget, puisque la forte augmentation des charges liées à l'inflation a été plus que compensée par la progression des recettes fiscales.

Le montant de l'autofinancement est positif à hauteur de 3.4 millions de francs et des investissements bruts totaux ont été réalisés à hauteur de 7.3 millions de francs. Le niveau d'endettement brut a augmenté de 3.7 millions, passant de 140.1 millions à 143.8 millions de francs.

De manière synthétique, le tableau ci-après présente les principales variations constatées par rapport à la prévision budgétaire. Chacun des postes identifié fera l'objet de commentaires plus détaillés dans la suite du présent rapport.

Identification des écarts budget / comptes

Déficit budget 2023	4 978 886.00
<hr/>	
dégradation [+] / amélioration [-] identifiées	-3 635 221.19
<i>Revenus fiscaux</i>	-3 016 000.00
<i>Charges de personnel</i>	-778 000.00
<i>Biens, services et marchandises</i>	-566 000.00
<i>Facture sociale</i>	-428 000.00
<i>Dividende Viteos plus faible que prévu</i>	84 000.00
<i>Réévaluation Viteos plus faible que prévue</i>	275 000.00
<i>Non prélèvement réserve pol. conjoncturelle</i>	950 000.00
<i>Solde de divers facteurs</i>	-156 221.19
<hr/>	
Déficit comptes 2023	1 343 664.81

Ce résultat est certes déficitaire, mais il est porteur d'un signe encourageant. Par rapport aux comptes 2022, l'impôt global progresse de l'ordre de 2.5 millions poursuivant ainsi sa progression entamée depuis 2021. La progression est très marquée pour les personnes morales (+1.3 million), mais concerne aussi l'impôt sur le revenu des frontaliers (+0.7 million) et l'impôt des personnes physiques (+0.5 million). Ces aspects sont examinés plus en détail dans la suite du présent rapport, dans le chapitre consacré aux recettes fiscales.

Le volet des charges, avec la rigueur appliquée par le Conseil communal dans sa gestion ces dernières années, a en revanche connu une évolution maîtrisée. Tant les charges de personnel que celles de biens, services et marchandises sont inférieures au budget, de respectivement -0.8 et -0.6 million de francs. Les charges de transfert s'inscrivent également en-dessous du budget de -0.3 million, en raison d'une diminution de notre part à la facture sociale. Ces éléments seront développés dans la partie consacrée aux commentaires détaillés.

L'année 2023 marque une stabilisation de la période inflationniste, avec un niveau d'inflation de +2.1% de 2022 à 2023, surtout contenu vers la fin de l'année. Les taux d'intérêts, en forte hausse en 2022, ont retrouvé des niveaux plus raisonnables durant le deuxième semestre 2023. Même si bien sûr, l'époque des taux négatifs est largement révolue.

Le Conseil communal relève toujours le bon niveau de la fortune de la Ville, avec 68.1 millions de francs à fin 2023, et elle constitue, avec la réserve de politique conjoncturelle de 10 millions de francs, des bases saines permettant d'absorber une tendance déficitaire. Néanmoins, la nouvelle réalité des niveaux de taux d'intérêts, conjuguée à l'augmentation de notre niveau d'endettement, implique que le loyer de notre dette deviendra un poste de plus en plus important dans le budget. La stabilisation, voire la diminution, du niveau d'endettement reste une priorité à court-moyen terme.

Les prochaines années seront déterminantes pour participer à l'amélioration de la santé financière de notre commune. La bonne reprise des recettes fiscales est un signe encourageant et le dédommagement à percevoir dès 2024 en reconnaissance des charges géotopographiques est très positif. A moyen et long terme, l'attractivité sera

améliorée avec le tunnel d'évitement de la Ville du Locle et la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

La période de haute conjoncture vécue en 2022 et 2023 n'a cependant pas permis d'équilibrer le résultat des comptes, le déficit structurel se poursuit même s'il se réduit. Les marchés, notamment de l'horlogerie, sont en tendance baissière et cela se répercutera dans quelques temps. La maîtrise du déficit reste donc une priorité pour le Conseil communal.

Les investissements bruts pour 2023 se montent à 7.3 millions et les investissements nets à 6.7 millions de francs. Le budget prévoyait un montant total des investissements bruts à hauteur de 15.9 millions, incluant des montants importants pour la STEP et le changement des filtres de la piscine. Déduction faite de ces derniers, le budget des investissements bruts était de 9.8 millions de francs. Sans prendre en compte le crédit d'engagement de la STEP et des filtres de la piscine, le 70% du budget prévu a été utilisé. A titre de comparaison, les investissements bruts se montaient à 6.3 millions en 2022, contre 8.3 millions en 2021 et 5.9 millions en 2020.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements du patrimoine administratif et les corrections en fonction des attributions ou prélèvements aux réserves et financements spéciaux, est positive à hauteur de 3.4 millions de francs. Elle était de 4.5 millions en 2022. Cela signifie que l'emprunt n'a été sollicité que pour financer une partie des investissements réalisés, avec un degré d'autofinancement de 51.3%.

En lien direct avec la capacité d'autofinancement, le niveau de la dette brute à moyen et long terme se monte au 31.12.2023 à Fr. 143'785'189.-. Ce solde représente une augmentation de 3.7 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Enfin, la fortune passe de 69.4 millions au 01.01.2023 à 68.1 millions au 31.12.2023, soit une diminution de 1.3 million de francs correspondant au résultat de l'exercice.

La suite du présent rapport reprend l'ensemble de l'évolution des charges et des revenus de manière détaillée.

CHARGES DE PERSONNEL

30 Charges de personnel		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
300	Autorités et commissions	870 933	626 300	+39.1%	713 883
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	19 932 638	19 645 070	+1.5%	19 560 183
302	Salaires des enseignants	12 047 117	12 676 000	-5.0%	11 813 080
304	Allocations	455 402	425 210	+7.1%	473 848
305	Cotisations patronales	7 220 232	7 453 560	-3.1%	7 106 957
306	Prestations de l'employeur	-412 018	1 800	-22989.9%	107 003
309	Autres charges de personnel	196 556	261 754	-24.9%	178 468
Total		40 310 861	41 089 694	-1.9%	39 953 421

Le total des salaires bruts (natures 300, 301 et 302) s'élève à Fr. 32'850'688.- pour un budget 2023 de Fr. 32'947'370.- alors que les comptes 2022 présentaient un total de Fr. 32'087'146.-.

Les salaires du personnel administratif et d'exploitation (301) s'élèvent à Fr. 19'932'638.- pour un budget de Fr. 19'645'070.-, soit une augmentation de

Fr. 287'568.-. Par rapport aux comptes 2022, l'augmentation s'élève à Fr. 372'455.-. Au 01.01.2023, les salaires ont été indexés de 1.4 point au lieu des 2.2 points d'inflation entre les indices de prix à la consommation (IPC) de mai 2021 et mai 2022. Les échelons automatiques ont été octroyés.

Le nombre d'équivalents plein temps (EPT) est passé, quant à lui, de 246.96 au 31.12.2022 à 244.12 au 31.12.2023 (y compris apprentis-stagiaires pour 23 EPT), soit une diminution de 2.84 EPT. Le nombre d'EPT pour les auxiliaires passe de 13.85 en 2022 à 15.04 en 2023, soit une augmentation de 1.19 EPT.

BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
310	Charges de matériel et de marchandises	2 006 310	2 205 525	-9.0%	1 970 299
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	148 767	384 510	-61.3%	215 068
312	Alimentation et élimination	2 047 942	1 989 032	+3.0%	1 648 389
313	Prestations de services et honoraires	5 474 871	5 956 145	-8.1%	5 310 330
314	Travaux de gros entretien	965 438	1 096 380	-11.9%	956 022
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	403 108	535 845	-24.8%	398 596
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	844 570	895 861	-5.7%	915 332
317	Dédommagements	222 165	244 600	-9.2%	105 019
318	Réévaluations sur créances	565 219	741 991	-23.8%	521 260
319	Diverses charges d'exploitation	479 843	-325 605	-247.4%	417 857
Total		13 158 231	13 724 284	-4.1%	12 458 171

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont inférieures au budget de 0.6 million, en étant toutefois à un niveau supérieur à 2022 (+0.7 million). L'évolution de ce poste de charges est donc maîtrisée. L'écart statistique prévu au budget à hauteur de Fr. -800'000.-, afin de tenir compte d'un écart systématique entre les prévisions budgétaires et la réalité des comptes (voir le commentaire sur les diverses charges d'exploitation), est donc nécessaire pour ne pas avoir un écart encore plus important.

Les charges de matériel et de marchandises sont de Fr. 199'215.- en dessous du budget et très proches des comptes 2022. Les écarts principaux par rapport au budget sont les suivants : la réalisation des imprimés et publications (Fr. -59'376.-), l'achat de denrées alimentaires (Fr. -50'644.-), l'achat de fournitures d'exploitation à la STEP (Fr. -28'490.-), les dépenses pour le matériel didactique au cercle scolaire (Fr. -25'062.-) et les frais de réception (Fr. -20'420.-).

Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif consistent en l'achat de biens ayant une durée de vie sur plusieurs exercices, mais dont le montant ne justifie pas de les inscrire en tant qu'investissement (un seuil minimal de Fr. 10'000.- est appliqué). Le montant dans les comptes est inférieur au budget prévu (Fr. -235'743.-), avec des dépenses moindres réparties de manière assez uniforme sur l'ensemble des services.

La nature « alimentation et élimination » comprend les charges liées à l'énergie (chauffage, électricité et eau). Ce poste est supérieur au budget (Fr. +58'910.-) surtout en raison des charges de chauffage en hausse (Fr. +144'388.-) alors que les dépenses de consommation électrique sont en baisse (-41'636), de même que les frais d'éclairage public (Fr. -42'377.-). Il est surtout intéressant de relever que si l'inflation

des coûts énergétiques a été anticipée au budget, il y a une progression globale de Fr. 399'553.- sur ce poste de charges par rapport à 2022 !

Les dépenses consacrées aux prestations de services et honoraires sont inférieures au budget (Fr. -481'274.-) et supérieures aux comptes 2022 (Fr. +164'541.-). Dans le détail, le budget est surévalué sur plusieurs postes. Les principales variations sont : les coûts de déneigement confiés à des tiers (Fr. -85'022.-), le mandat Viteos pour l'eau et l'électricité (Fr. -82'578.-), les coûts pour l'évacuation des boues à la STEP (Fr. -34'261.-), les projets d'établissement au cercle scolaire (Fr. -20'400.-) et les honoraires d'expositions et d'animations (Fr. -30'065.-). A l'inverse, des coûts non prévus au budget consistant en des prestations de tiers ont été enregistrés pour Fr. 79'042.- afin de pallier aux effets de la tempête du 24 juillet 2023 (voir aussi la partie consacrée aux coûts de la tempête).

Le montant prévu pour les gros travaux d'entretien est légèrement inférieur au budget (Fr. -130'942.-). Il s'agit surtout du montant dédié à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif (Fr. -123'773.-) et celui des abords et parcs (Fr. -38'607.-). L'entretien des fontaines décoratives était, à l'inverse, supérieur au budget de Fr. 35'784.- en raison de réparations de stabilisation urgentes liées à la sécurité.

Le montant consacré à l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles est inférieur au budget de Fr. 132'738.-. Dans le détail, des baisses sont constatées pour l'entretien des machines, véhicules et outils (Fr. -67'021.-), en particulier à la STEP (Fr. -49'665.-) et pour le remontoir (Fr. -10'546.-), et les charges de contrats de maintenance (Fr. -51'698.-).

Le montant dévolu aux loyers, leasings, fermages et taxes d'utilisation est inférieur au budget (Fr. -51'291.-). Cet écart s'explique par un budget surestimé des loyers externes du cercle scolaire, cycle 1.

Le poste dédommagements est de Fr. -22'435.- inférieur au budget. Cette baisse s'explique principalement par la surestimation des recettes des camps au cercle scolaire (Fr. -16'254.-) et par des frais de déplacement globalement inférieurs au budget (Fr. -6'180.-).

Les réévaluations sur créances concernent les pertes sur débiteurs. Ces dernières sont de Fr. 176'772.- inférieures au budget. Cela concerne essentiellement la baisse des pertes sur débiteurs impôt des personnes physiques (Fr. -184'887.-), sans que l'on ne puisse en expliquer les raisons.

Les diverses charges d'exploitation connaissent une différence marquée par rapport au budget (Fr. 805'448.-). Cet écart s'explique en réalité par l'inscription au budget d'un « écart statistique » de Fr. -800'000.-. Ce montant, correspondant à une charge négative (recette) dans le budget, vise à atténuer la différence prévisible entre les comptes et le budget, puisque nous constatons chaque année un écart important sur les charges de biens, services et marchandises.

AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

33 Amortissements du patrimoine administratif		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
330	Immobilisations corporelles du PA	9 247 429	9 272 040	-0.3%	9 290 562
Total		9 247 429	9 272 040	-0.3%	9 290 562

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), les amortissements du patrimoine financier n'existent plus. De plus, les amortissements complémentaires ne sont plus autorisés, sauf s'ils se justifient par des pertes de valeur effectives.

La charge d'amortissement est en diminution par rapport au budget et aux comptes 2022. Cela reflète la baisse du montant des investissements réalisés au cours de la dernière décennie, avec la dégradation de notre situation financière.

CHARGES FINANCIÈRES

34 Charges financières		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
340	Intérêts passifs	1 365 200	1 344 000	+1.6%	1 145 676
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	9 466	27 300	-65.3%	19 835
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 617 732	1 567 270	+3.2%	1 799 827
344	Réévaluations, immobilisations PF	29 890	0		31 425
349	Différentes charges financières	0	100	-100.0%	-332
Total		3 022 287	2 938 670	+2.8%	2 996 432

Le poste des charges financières comprend toutes les charges d'intérêts passifs ainsi que les charges liées au patrimoine financier (notamment les immeubles locatifs). Les charges totales sont légèrement supérieures au budget (Fr. +83'617.-) et très proches des comptes 2022 (Fr. +25'856.-).

Le montant consacré aux intérêts passifs dépasse le budget prévu (Fr. +21'200.-) et s'inscrit surtout en hausse par rapport aux comptes 2022. Ceci s'explique d'une part en raison de la progression des taux lors des renouvellements et d'autre part, avec l'augmentation du montant de la dette.

La dette brute augmente de 3.7 millions de francs en 2023. Durant cette année, des emprunts sont arrivés à échéance et ont été remboursés à hauteur de 19.3 millions de francs. En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et les investissements 2023 en concluant quatre emprunts à moyen et long terme pour un montant total de 17 millions de francs et d'un emprunt à court terme d'un montant de 6 millions de francs.

En tenant toutefois compte de l'augmentation des liquidités de Fr. 300'401.- entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023, il y a une augmentation de l'endettement net de +3'362'939.-. Le taux moyen de la dette en 2023, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 0.94% (0.85% en 2022, vraisemblablement un plancher historique).

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts se sont améliorées en 2023, après un retournement de situation aussi soudain que marqué en 2022. Toutefois, même si les taux se sont stabilisés, les intérêts négatifs appartiennent définitivement au passé. Selon les projections et analyses actuelles, avec un niveau d'inflation maîtrisé, les spécialistes du domaine pronostiquent des adaptations à la baisse des taux directeur de la BNS dès mi-2024.

Le tableau ci-après présente un état détaillé de la dette au 31.12.2023, selon les différents prêteurs et par ordre d'échéance :

Prêteur	Capital restant dû	Date de fin	Taux	Date de réalisation	Montant initial
BCGe	7 000 000.00 CHF	12.01.2024	Taux fixe à 1.98 %	13.01.2012	7 000 000.00 CHF
Groupe Vontobel	3 000 000.00 CHF	15.02.2024	Taux fixe à 1.69 %	15.02.2023	3 000 000.00 CHF
Stiftung BVG	4 000 000.00 CHF	28.03.2024	Taux fixe à 0.15 %	29.03.2022	4 000 000.00 CHF
Postfinance	385 000.00 CHF	24.06.2024	Taux fixe à 1.45 %	24.06.2014	700 000.00 CHF
BCN	1 000.00 CHF	30.11.2024	Taux fixe à 2.12 %	31.12.2020	1 100 000.00 CHF
Postfinance	275 000.00 CHF	16.12.2024	Taux fixe à 1.15 %	15.12.2014	500 000.00 CHF
Conféd Helvétique	14 700.00 CHF	31.12.2024	Taux fixe à 0 %	01.07.1994	470 000.00 CHF
BCN	200 000.00 CHF	30.04.2025	Taux fixe à 1.92 %	31.12.2020	1 100 000.00 CHF
LPP	6 000 000.00 CHF	30.06.2025	Taux fixe à 2.36 %	29.06.2023	6 000 000.00 CHF
Raiffeisen	1 388 289.20 CHF	19.08.2025	Taux fixe à 1.9 %	01.01.2021	1 388 289.20 CHF
CPEG	8 000 000.00 CHF	01.12.2025	Taux fixe à 0.93 %	01.12.2015	8 000 000.00 CHF
LPP	4 000 000.00 CHF	15.02.2026	Taux fixe à 2 %	15.02.2023	4 000 000.00 CHF
Canton GR	5 000 000.00 CHF	18.02.2026	Taux fixe à 0.36 %	18.02.2022	5 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	11.03.2026	Taux fixe à 1.72 %	11.03.2013	5 000 000.00 CHF
Postfinance	790 000.00 CHF	01.06.2026	Taux fixe à 0.6 %	01.06.2016	790 000.00 CHF
KommunalKredit	300 000.00 CHF	14.06.2026	Taux fixe à 3.48 %	14.06.2006	2 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	376 000.00 CHF	31.12.2026	Taux fixe à 0 %	31.12.1996	3 511 000.00 CHF
CP Fonct. Police GE	2 000 000.00 CHF	15.02.2027	Taux fixe à 0.67 %	15.02.2019	2 000 000.00 CHF
Canton GR	5 000 000.00 CHF	18.02.2027	Taux fixe à 0.5 %	18.02.2022	5 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	26.04.2027	Taux fixe à 0.35 %	25.04.2016	5 000 000.00 CHF
CP Fonct. Police GE	1 000 000.00 CHF	28.03.2028	Taux fixe à 1.11 %	28.03.2018	1 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	23.06.2028	Taux fixe à 1.17 %	23.06.2015	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	161 700.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	31.12.1998	900 000.00 CHF
Conféd Helvétique	40 500.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	30.06.2009	162 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2029	Taux fixe à 1.03 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	08.06.2029	Taux fixe à 0.3 %	09.06.2021	5 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	60 000.00 CHF	30.06.2029	Taux fixe à 0 %	11.06.2010	200 000.00 CHF
Dispensaire du Locle	100 000.00 CHF	31.10.2029	Taux fixe à 1 %	31.10.2019	100 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	25.01.2030	Taux fixe à 0.8 %	26.01.2017	5 000 000.00 CHF
SUVA	7 000 000.00 CHF	28.02.2030	Taux fixe à 0.82 %	28.02.2022	7 000 000.00 CHF
Banque Cantonale Neuchâteloise	6 000 000.00 CHF	Ligne de crédit - très court terme			
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	24.01.2031	Taux fixe à 0.75 %	24.01.2017	5 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2031	Taux fixe à 0.3 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2032	Taux fixe à 0.37 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	22.04.2032	Taux fixe à 0.5 %	22.04.2016	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	99 720.00 CHF	31.12.2032	Taux fixe à 0 %	31.12.2007	277 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	27.01.2033	Taux fixe à 0.875 %	27.01.2017	5 000 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2034	Taux fixe à 1.51 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	119 050.00 CHF	30.11.2034	Taux fixe à 0 %	15.12.2015	195 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	669 230.00 CHF	31.12.2034	Taux fixe à 0 %	31.12.2004	1 825 000.00 CHF
AXA Winterthur	10 000 000.00 CHF	11.06.2035	Taux fixe à 0.56 %	09.06.2021	10 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	480 000.00 CHF	31.12.2035	Taux fixe à 0 %	31.12.2005	1 200 000.00 CHF
Postfinance	7 000 000.00 CHF	15.12.2036	Taux fixe à 0.55 %	15.12.2020	7 000 000.00 CHF
Rentes genevoises as	4 000 000.00 CHF	24.05.2038	Taux fixe à 2.7 %	24.05.2023	4 000 000.00 CHF
Rentes genevoises as	3 325 000.00 CHF	31.03.2042	Taux fixe à 1.8 %	29.03.2022	3 500 000.00 CHF
Dette totale au 31.12.23	143 785 189,20 CHF				

Les charges pour les biens-fonds du patrimoine financier sont supérieures au budget de Fr. 50'462.-. Cela s'explique en grande partie par les coûts d'entretien plus importants pour les bâtiments du patrimoine financier (Fr. +44'876.-).

Pour ce qui concerne les réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, en 2023, il n'y a rien à relever de particulier, hormis une petite dévaluation des actions de la BNS (Fr. -29'890.-).

ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	1 360 840	1 043 219	+30.4%	1 637 178
Total		1 360 840	1 043 219	+30.4%	1 637 178

Le montant des attributions aux financements spéciaux est supérieur au budget de Fr. 317'621.-.

Les attributions concernent principalement les mouvements suivants :

- Attribution à la réserve du bureau d'observation (BO) à hauteur de Fr. 905'178.-, correspondant au bénéfice réalisé par le BO-COSC. L'état de la réserve au 31.12.2023 est de Fr. 6'402'826.- ;
- Attribution à la réserve pour déchets des ménages de Fr. 87'435.-. L'état de la réserve au 31.12.2023 est de Fr. 545'983.-. Une adaptation de la taxe à la baisse a été effectuée en 2023 ;
- Attribution au nouveau fonds des arbres, dont la base légale est à valider par votre Autorité, de Fr. 75'708.-. Ce dernier montant constitue le solde du fonds au 31.12.2023 (voir chapitre consacré à la tempête pour plus de détails sur ce fonds) ;
- Attribution à la réserve pour la taxe d'épuration de Fr. 56'007.-. L'état de la réserve au 31.12.2023 est de Fr. 901'190.- ;
- Attribution au fonds communal de l'énergie à hauteur de Fr. 216'525.-. L'état de la réserve au 31.12.2023 est de Fr. 695'304.-.

Le détail de l'utilisation de ce fonds en 2023 est présenté dans le tableau suivant :

Utilisation du fonds communal de l'énergie	Comptes 2023
Solde du fonds communal au 01.12.2023	478 778.97
Redevance encaissée	368 399.12
Mandat gestion du fonds par Viteos	-6 769.76
Compte d'exploitation	-25 600.00
Financement de notre part Areuse+	-25 600.00
Compte des investissements	-119 504.16
Remplacement du toit de la menuiserie (Billodes 48)	-40 000.00
Ancienne halle de Beau-Site - remplacement des fenêtres	-79 504.16
Total de l'utilisation annuelle (hors mandat de gestion)	-145 104.16
Solde du fonds communal au 31.12.2023	695 304.17

CHARGES DE TRANSFERT

36 Charges de transfert		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	320 649	296 500	+8.1%	359 188
361	Dédommagements à des collectivités publiques	8 459 326	8 841 656	-4.3%	7 496 935
362	Péréquation financière et compensation des charges	45 902	45 900	+0.0%	582 713
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	4 585 016	4 591 784	-0.1%	4 457 476
365	Réévaluations, participations PA	90 804	0		25 454
Total		13 501 697	13 775 840	-2.0%	12 921 766

Les charges de transfert concernent tous les dédommagements et subventions versés à des tiers, que ceux-ci soient des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les charges de transfert sont de Fr. 274'143.- inférieures au budget, mais de Fr. 579'932.- supérieures aux comptes 2022.

Les quotes-parts de revenus destinées à des tiers sont supérieures au budget en raison des rétrocessions à l'Etat des permis pour étrangers, en augmentation en 2023.

Les dédommagements versés à des collectivités publiques sont inférieurs au budget (Fr. -382'330.-), mais supérieurs aux derniers comptes (Fr. +962'391.-). Les montants inférieurs au budget concernent en grande partie la facture sociale, dont le détail figure ci-après. Le pot commun des transports s'inscrit en revanche en dépassement budgétaire de Fr. 55'004.-.

L'écart positif par rapport aux comptes s'explique en grande partie par la facture sociale (Fr. +601'159.-), mais aussi par la hausse de la facture du SIS (Fr. +121'852.-) et des contributions aux autres communes pour l'écolage externe (Fr. +94'857.-).

Le détail de la facture sociale est présenté dans le tableau suivant :

Détail de la facture sociale Libellé	Comptes	Budget	Comptes	Ecart budget-comptes 23	
	2023	B2023	2022	Fr.	%
Subsides LAMal	1 984 622	2 138 037	1 535 986	-153 415	-7.2%
Aide sociale	2 405 785	2 610 823	2 297 879	-205 038	-7.9%
Bourses d'études	134 515	146 213	136 172	-11 698	-8.0%
Avances de contributions d'entretien	16 070	21 661	14 002	-5 591	-25.8%
Social privé	136 575	127 674	115 796	+8 901	+7.0%
Allocations familiales personnes sans activité lucrative	116 908	144 937	115 778	-28 029	-19.3%
Intégration socio-professionnelle	231 129	263 098	218 452	-31 969	-12.2%
Financement LACI	121 982	126 371	118 031	-4 389	-3.5%
Lutte contre les abus	44 717	41 842	39 048	+2 875	+6.9%
TOTAL	5 192 304	5 620 656	4 591 145	-428 352	-7.6%

Le poste pour la péréquation financière et compensation des charges est conforme au budget. Il est à relever que dès 2020, ce poste ne comprend plus que la péréquation des ressources, sans compensation des surcharges structurelles. Ce dernier mécanisme a été remplacé par des compensations directement dans les secteurs où des surcharges sont constatées (école, accueil extrafamilial, situation géotopographique). Notre contribution à la péréquation des ressources est en baisse

constante depuis plusieurs années, découlant de la diminution relative aux autres communes de nos ressources fiscales.

Les subventions à des collectivités et à des tiers sont conformes au budget. Elles augmentent toutefois de Fr. 127'540.- par rapport aux comptes précédents avec des montants en hausse consacrés au subventionnement de sociétés culturelles (Fr. +32'779.-), de sociétés et d'évènements musicaux (Fr. +14'915.-) et d'exonérations pratiquées dans le paiement des activités scolaires (Fr. +37'808.-).

La réévaluation de participations au patrimoine administratif correspond à l'ajustement des valeurs à la réalité économique. Des corrections à la baisse ont été apportées sur certaines participations, en fonction de l'évolution des fonds propres des sociétés concernées. La dévaluation pratiquée en 2023 concerne la valorisation des actions TransN. Ce poste n'est pas budgété.

IMPUTATIONS INTERNES

39 Imputations internes	Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
	Fr.	Fr.	%	Fr.
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	218 706	208 400	+4.9%	228 899
391 Prestations de services	4 497 441	4 435 645	+1.4%	4 156 128
392 Fermages, loyers, frais d'utilisation	823 293	832 740	-1.1%	768 988
393 Frais administratifs et d'exploitation	194 400	155 700	+24.9%	166 400
394 Intérêts et charges financières théoriques	621 449	576 090	+7.9%	535 596
Total	6 355 289	6 208 575	+2.4%	5 856 011

L'ensemble des imputations internes représente les flux financiers entre les différents services, avec des charges (chapitre 39) et des revenus (chapitre 49) équilibrés. La différence constatée entre les comptes et le budget n'a pas d'incidence, puisqu'une charge supplémentaire dans ce chapitre 39 verrait sa contrepartie immédiate avec une recette supplémentaire dans le chapitre 49, et inversement.

L'analyse des charges « 39 » montre que les prestations de service fournies à l'interne sont supérieures à l'année 2022.

REVENUS FISCAUX

40 Revenus fiscaux	Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
	Fr.	Fr.	%	Fr.
400 Impôts directs, personnes physiques	-29 406 225	-27 760 000	+5.9%	-28 230 618
401 Impôts directs, personnes morales	-7 319 135	-6 050 000	+21.0%	-5 985 398
402 Autres impôts directs	-1 032 124	-915 000	+12.8%	-1 007 366
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	-129 802	-137 000	-5.3%	-132 301
Total	-37 887 285	-34 862 000	+8.7%	-35 355 683

Au chapitre des impôts, il faut tout d'abord rappeler que l'année 2023 applique une bascule fiscale harmonisée pour tous les impôts (hors frontaliers) de 125 points pour l'Etat et de 75 points pour les communes. En plus de cette bascule, sur les 75 points d'impôt des personnes morales revenant à la commune, le 33% est prélevé pour

contribuer au fonds de répartition mis en place (cette part a été augmentée dès 2020, elle était de 30% avant). Depuis 2020, le solde du fonds est réparti entre toutes les communes en fonction du nombre d'emplois uniquement (auparavant, répartition pour moitié en proportion du nombre d'habitants et pour l'autre moitié en proportion du nombre d'emplois). En 2023, pour la Ville du Locle, la proportion du nombre d'emplois est de 8.40%.

De manière globale, les recettes fiscales ont connu une augmentation de l'ordre de 3 millions de francs par rapport au budget et de 2.5 millions par rapport aux comptes 2022. Cette progression est d'autant plus réjouissante qu'elle concerne nos trois types d'impôt : personnes morales, personnes physiques et frontaliers.

L'impôt des personnes physiques, hors frontaliers, est supérieur de Fr. 500'986.- aux derniers comptes pour atteindre un total de 19.4 millions de francs. La dernière réforme fiscale a déployé ses effets, avec une baisse régulière de l'impôt depuis 2019 et il semble que l'année 2021 constitue un plancher, avec une reprise dès 2022. Dans le détail, par rapport à 2022, nous pouvons relever une hausse de l'impôt à la source (Fr. +326'001.-) et sur le revenu (Fr. +208'711.-). A l'inverse, l'impôt sur la fortune connaît une diminution de Fr. 178'565.-, avec une fortune imposable totale passant de 848.6 millions en 2022 à 821.3 millions en 2023.

L'impôt sur le revenu des frontaliers s'inscrit en hausse par rapport au budget (+1.3 million) et aux comptes 2022 (+0.7 million) en atteignant 10 millions dans les comptes 2023, y compris le « reliquat » 2022 (1 million). Cet impôt est véritablement une ressource importante pour notre commune, en représentant le 26% de l'impôt encaissé (53% les personnes physiques et 21% les personnes morales).

L'impôt des personnes morales est conforme aux prévisions budgétaires, avec un montant de 3.5 millions de francs et il s'inscrit en hausse par rapport à 2022 (Fr. +532'605.-). En revanche, le fonds de répartition de l'impôt PM apporte une contribution de 3.8 millions de francs, en progression par rapport à 2022 de +0.8 million, en étant ainsi nettement supérieur à notre impôt PM communal.

Les autres impôts directs représentent les impôts fonciers pour les personnes morales et, dès 2020, pour les personnes physiques. L'impôt foncier PP (Fr. +83'584.-) et l'impôt foncier PM (Fr. +33'540.-) font mieux que le budget.

L'impôt sur la possession et la dépense est constitué de la taxe sur les chiens, pour un total de Fr. 98'760.-, et de la taxe sur les spectacles pour Fr. 31'041.-.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différentes recettes fiscales et les types d'écart constatés :

Recettes fiscales - Comparatif 2023 - 2020

avec consolidation Le Locle- Les Brenets en 2020

Impôt	C2023	B2023	Ecart	C2022	Ecart	C2021	Ecart	C2020*
PP	19 442 096	19 060 000	382 096	18 941 110	500 986	18 694 990	747 106	20 525 290
Frontaliers	9 955 529	8 700 000	1 255 529	9 289 508	666 021	9 723 306	232 223	8 113 048
PM	3 482 528	3 450 000	32 528	2 949 923	532 605	3 127 913	354 615	2 208 954
Fonds PM	3 836 607	2 600 000	1 236 607	3 035 475	801 132	2 698 858	1 137 749	2 617 567
Foncier PP	533 584	450 000	83 584	552 691	-19 107	468 773	64 811	419 501
Foncier PM	498 540	465 000	33 540	454 675	43 865	449 892	48 648	448 919
Autre**	129 802	137 000	-7 198	132 301	-2 500	87 957	41 845	95 254
TOTAL 40	37 878 685	34 862 000	3 016 685	35 355 683	2 523 002	35 251 688	2 626 997	34 428 533

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

** Taxe des chiens et taxe sur les spectacles

REVENUS RÉGALIENS ET DE CONCESSIONS

41 Revenus régaliens et de concessions		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
412	Revenus de concessions	-45 525	-30 300	+50.2%	-49 796
Total		-45 525	-30 300	+50.2%	-49 796

Les patentes et concessions représentent un montant relativement faible et cela n'appelle pas de commentaires particuliers.

TAXES

42 Taxes		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
421	Emoluments administratifs	-578 746	-458 550	+26.2%	-570 969
422	Recettes hospitalières et d'établissements, pensions	-646 051	-754 000	-14.3%	-599 041
423	Ecolages et taxes de cours	-37 161	-41 000	-9.4%	-42 440
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	-12 946 298	-12 854 159	+0.7%	-12 788 881
425	Recette sur ventes	-1 767 615	-1 834 560	-3.6%	-1 800 807
426	Remboursements	-1 300 781	-941 270	+38.2%	-1 284 859
427	Amendes	-311 465	-183 600	+69.6%	-193 978
429	Autres taxes	-149 761	-150 000	-0.2%	-168 696
Total		-17 737 877	-17 217 139	+3.0%	-17 449 671

Les taxes sont en augmentation tant par rapport au budget qu'aux derniers comptes.

Les émoluments administratifs sont nettement supérieurs au budget (Fr. +120'196.-), surtout pour ce qui concerne les émoluments du contrôle des habitants au titre des permis pour étrangers (Fr. +112'385.-).

Les recettes hospitalières et d'établissements comprennent le produit de la facturation du centre d'orthophonie et de la clinique dentaire, en diminution par rapport à l'estimation budgétaire (Fr. -107'949.-) en raison d'une absence maternité à la clinique dentaire.

Le montant des écolages et taxes de cours correspond à la contribution des parents à la musique scolaire. Depuis 2018, elle comprend aussi la contribution de l'Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises (ACMN).

Les taxes d'utilisation et pour prestations de services comprennent l'ensemble du produit de la facturation de la Ville du Locle. Le montant total est globalement supérieur au budget de près de 0.1 million de francs. Mais dans le détail, l'évolution est contrastée avec la facturation « standard » des différents services (Fr. +206'727.-), les redevances d'usage du domaine public (Fr. +114'054.-) et la facturation du produit des observations du BO-COSC (Fr. +100'286.-) en augmentation. A l'inverse, la taxe d'épuration de base est inférieure au budget (Fr. -239'713.-) avec une première année de mise en place, de même que le produit du plan de stationnement (Fr. -119'537.-). Cette dernière recette est aussi récente et si son estimation a été trop optimiste, le plan de stationnement génère tout de même Fr. 510'462.- de recettes en 2023.

Les recettes sur ventes sont inférieures au budget de Fr. 66'945.-. Cette diminution s'explique essentiellement par la diminution du produit de la vente d'eau (Fr. -79'414.-), compensée partiellement par les ventes de bois (Fr. +20'253.-).

Le montant des remboursements est supérieur au budget de Fr. 359'511.-. Il est difficile de prévoir ce poste au budget, puisqu'il dépend de beaucoup de facteurs imprévus. Par rapport au budget, nous pouvons relever principalement l'augmentation de la facturation des taxes d'équipement (Fr. +110'844.-), le versement des indemnités d'assurance dans le cadre de la tempête du 24 juillet (Fr. +70'076.-), le versement par l'Etat en récupération pour le salaire d'enseignants absents (Fr. +52'361.-) et la facturation des droits de fouilles (Fr. +38'601.-).

La variation constatée par rapport au budget sur le poste des amendes encaissées (Fr. +127'865.-) concerne essentiellement les amendes d'ordre du service du domaine public, où la prévision de Fr. 177'600.- portée au budget s'est soldée dans les comptes par un montant de Fr. 310'065.- probablement en raison des amendes liées au nouveau plan de stationnement.

Le montant des autres taxes, budgété à hauteur de Fr. 150'000.-, représente la récupération du contentieux sur l'impôt des personnes physiques et morales. Les comptes 2023 sont conformes au budget.

REVENUS DIVERS

43 Revenus divers		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
430	Revenus d'exploitation divers	-149 443	-148 080	+0.9%	-140 350
431	Inscription de prestations propres à l'actif	-12 000	-30 000	-60.0%	-5 000
439	Autres revenus	-12 855	0		-14 800
Total		-174 297	-178 080	-2.1%	-160 150

Les revenus divers sont globalement inférieurs au budget de Fr. 3'783.-. Les inscriptions de prestations propres à l'actif concernent notre facturation interne d'honoraires dans des investissements du patrimoine administratif, inférieure de Fr. 18'000.- à la prévision budgétaire. Les autres revenus représentent les amendes pour les taxes des chiens impayées, non prévues au budget.

REVENUS FINANCIERS

44 Revenus financiers		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
440	Revenus des intérêts	-372 897	-400 070	-6.8%	-328 243
441	Gains réalisés PF	-44 000	0		-893 701
442	Revenus de participations PF	0	-747 270	-100.0%	-830 300
443	Produit des biens-fonds PF	-2 891 875	-2 854 400	+1.3%	-2 843 382
444	Réévaluations, immobilisations PF	-183 362	-1 660 000	-89.0%	-2 130 956
445	Revenus financiers de prêts et de participations du PA	-664 548	-900	+73738.6%	-1 241
446	Revenus financiers d'entreprises publiques (non pris en compte pou	-11 409	0		-4 380
447	Produit des biens-fonds PA	-455 882	-460 770	-1.1%	-403 392
449	Autres revenus financiers	-1 394 529	0		-15 468
Total		-6 018 502	-6 123 410	-1.7%	-7 451 064

Ce domaine comprend tous les revenus issus du patrimoine financier. Cette distinction est apparue avec le MCH2 et permet de mettre en évidence, dans le résultat final, l'importance qui est due aux « Revenus de placements ». Son pendant au niveau des charges est la nature « Charges financières ». L'élément principal compris dans les revenus financiers est le revenu des loyers des immeubles locatifs (produit des biens-fonds PF). Les réévaluations d'actifs figurent aussi dans cette rubrique. Globalement, les revenus financiers sont de Fr. 104'908.- inférieurs au budget et surtout inférieurs de 1.4 million de francs aux comptes 2022.

Dans le détail, le revenu des intérêts est inférieur aux estimations budgétaires (Fr. -27'173.-). Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des intérêts moratoires reçus pour les personnes physiques (Fr. +30'155.-), compensée par la baisse de ceux perçus pour les personnes morales (Fr. -59'652.-). Le revenu des intérêts comprend aussi la rémunération des cautionnements et les intérêts perçus sur nos comptes bancaires et postaux, lorsqu'il y en a.

Les gains réalisés sur le patrimoine financier concernent les différentes ventes de terrains et domaines, qui passent désormais dans les comptes d'exploitation. En 2023, un gain de Fr. 44'000.- a été généré par la vente d'un terrain.

Le revenu des participations du patrimoine financier concernait le dividende Viteos. Comme les actions ont été transférées au patrimoine administratif, les dividendes se trouvent sous la nature 445. Nous voyons que ce dernier a finalement été rétribué à hauteur de 4%, alors que la prévision budgétaire prévoyait 4.5% (sous la nature 442). Un taux de 5% avait été pratiqué en 2022.

Les revenus bruts des immeubles locatifs et des domaines ainsi que des terrains représentent des recettes de 2.8 millions de francs en 2023 et les recettes pour les droits de superficie s'élèvent à Fr. 72'254.-.

Les réévaluations des immobilisations du patrimoine financier correspondaient essentiellement à la réévaluation de nos participations Viteos. Comme les actions ont été transférées au patrimoine administratif, la réévaluation se trouve sous la nature 449. Cette dernière voit son montant atteindre 1.4 million, alors que le budget prévoyait 1.7 million (sous la nature 444). Le montant de Fr. 183'362.- correspond à la réévaluation de la valeur d'un terrain.

Le produit des loyers du patrimoine administratif est conforme au budget.

Les autres revenus financiers représentent, comme expliqué ci-dessus, le montant de la réévaluation des actions Viteos au patrimoine administratif.

PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	-1 723 116	-1 859 200	-7.3%	-1 714 869
Total		-1 723 116	-1 859 200	-7.3%	-1 714 869

Les prélèvements sur les financements spéciaux consistent souvent en des prélèvements dans les différentes réserves lorsque cela s'avère nécessaire pour équilibrer des chapitres devant être autoporteurs. C'est le cas par exemple du domaine

de l'eau. Un prélèvement à la réserve du bureau d'observation (BO) pour équilibrer le MHL est aussi effectué en 2023.

Les prélèvements principaux concernent les mouvements suivants :

- Prélèvement à la réserve du BO-COSC pour équilibrer le déficit du musée d'horlogerie à hauteur de Fr. 970'693.- et de Fr. 81'650.- pour couvrir le coût de la location du bâtiment Hôtel-de-Ville 3. L'état de la réserve au 31.12.2023 est de Fr. 6'402'826.- ;
- Prélèvement à la réserve pour déchets des entreprises de Fr. 8'571.-. L'état de la réserve au 31.12.2023 est de Fr. 126'121.- ;
- Prélèvement à la réserve eau à hauteur de Fr. 565'658.-. L'état de la réserve au 31.12.2023 est de Fr. 942'919.-. Une augmentation du prix de l'eau a été faite dès 2024.

REVENUS DE TRANSFERT

46 Revenus de transfert		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
460	Quotes-parts à des revenus	-123 393	-120 000	+2.8%	-121 752
461	Dédommagements de collectivités publiques	-2 826 281	-2 569 222	+10.0%	-2 647 019
462	Péréquation financière et compensation des charges	-2 017 246	-2 017 290	-0.0%	-1 858 432
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	-7 840 766	-8 081 840	-3.0%	-7 659 925
469	Différents revenus de transfert	-21 561	-9 400	+129.4%	-27 154
Total		-12 829 248	-12 797 752	+0.2%	-12 314 282

Les revenus de transfert concernent tous les dédommagements et subventions reçus de tiers, que cela soit des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les revenus de transfert sont conformes au budget.

Les quotes-parts à des revenus sont une nouvelle nature utilisée dès 2020 pour imputer notre part à la taxe LRVP (Loi sur les routes et voies publiques). Ce mécanisme a été introduit avec la nouvelle loi en question.

Le montant des dédommagements des collectivités publiques est supérieur au budget, avec notamment les éléments suivants : la contribution de la Confédération pour l'entretien des routes passées en territoire national (Fr. +168'161.-), la participation des communes du cercle scolaire à l'écolage (Fr. +51'617.-), les dons reçus pour la tempête du 24 juillet (Fr. +46'000.-) ou encore la participation du SEVAB (Fr. +34'664.-).

La péréquation financière et compensation des charges est une nouvelle nature dès 2020 liée à la réforme complète du système péréquatif représentant une recette totale de 1.9 million de francs. La compensation des charges structurelles n'est ainsi plus versée en compensation de la péréquation des ressources, cette dernière persistante seule en tant que charge de transfert (voir groupe de nature 36). En 2023, nous avons donc perçu notre part à la compensation des charges de centre (Fr. 1'357'495.-), une compensation des charges géotopographiques (Fr. 211'266.-), une compensation des charges scolaires (Fr. 259'687.-) et une compensation des charges d'accueil extra-familial (Fr. 188'798.-). La compensation des charges géotopographiques est maintenant pérennisée avec un montant dès 2024 de plus de 1.5 million de francs.

Les subventions des collectivités publiques et des tiers sont inférieures au budget (Fr. -241'074.-). En corollaire du salaire des enseignants surestimé au budget, les subventions perçues du Canton pour ces salaires ont également été surestimées (-364'337.-). A l'inverse, les subventions perçues de la Confédération sont plutôt supérieures au budget (Fr. +65'134.- pour le service forestier), de même que celles reçues du Canton (Fr. +108'114.-).

Le montant indiqué sous les différents revenus de transfert concerne la rétrocession de la taxe CO₂ qui a été inférieure au budget prévu.

REVENUS EXTRAORDINAIRES

48 Revenus extraordinaires		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
489	Prélèvements sur le capital propre	-2 841 829	-3 796 980	-25.2%	-2 854 811
Total		-2 841 829	-3 796 980	-25.2%	-2 854 811

Les revenus extraordinaires représentent les prélèvements aux réserves. Dans les comptes 2023, un seul prélèvement a été effectué :

- Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 2'841'829.-. Ce montant compense les charges d'amortissement supplémentaires générées par la réévaluation du patrimoine administratif.

Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle à hauteur de Fr. 950'000.- était prévu au budget. Ce montant correspond à la surcharge de l'inflation en 2023 identifiée sur les charges salariales (Fr. 600'000.- pour les charges salariales fonctionnaires et enseignants) et des charges d'énergie (Fr. 350'000.-). La réalité des comptes corrobore ces estimations, avec Fr. 612'891.- pour les charges salariales et Fr. 388'600.- pour les charges d'énergie, soit 1 million en chiffre rond.

Toutefois, en regard de la progression de 2.5 millions de francs des recettes fiscales par rapport aux comptes 2022, et dans une vision consolidée de l'effet conjoncturel, le Conseil communal a considéré que les conditions n'étaient pas réunies dans l'esprit du prélèvement prévu initialement. En effet, au net, la situation par rapport à 2022 s'est améliorée et la bonne conjoncture a compensé les effets de l'inflation. Dès lors, il a été jugé plus prudent de conserver la réserve de politique conjoncturelle pour des situations futures plus compliquées, par exemple un repli des recettes fiscales des personnes morales.

IMPUTATIONS INTERNES

49 Imputations internes		Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022
		Fr.	Fr.	%	Fr.
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	-221 861	-210 210	+5.5%	-228 491
491	Prestations de services	-2 980 127	-2 859 335	+4.2%	-2 811 199
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-2 518 052	-2 548 540	-1.2%	-2 268 724
493	Frais administratifs et d'exploitation	-13 800	-14 400	-4.2%	-12 000
494	Intérêts et charges financières théoriques	-621 449	-576 090	+7.9%	-535 596
Total		-6 355 289	-6 208 575	+2.4%	-5 856 011

Les commentaires des variations constatées pour le groupe 39 des imputations internes sont valables pour ce chapitre aussi, étant donné que les natures 39 et 49 sont « des miroirs ».

INVESTISSEMENTS

Investissements comptes 2023	Dépenses <i>Fr.</i>	Recettes <i>Fr.</i>	Dépenses nettes <i>Fr.</i>
Patrimoine administratif	7 213 128	-572 923	6 640 204
Patrimoine financier	74 524		74 524
Total	7 287 652	-572 923	6 714 729

Investissements budget 2023	Dépenses <i>Fr.</i>	Recettes <i>Fr.</i>	Dépenses nettes <i>Fr.</i>
Patrimoine administratif	15 802 000	-7 315 000	8 487 000
Patrimoine financier	100 000	0	100 000
Total	15 902 000	-7 315 000	8 587 000

Investissements : écarts	Dépenses <i>Fr.</i>	Recettes <i>Fr.</i>	Dépenses nettes <i>Fr.</i>
Patrimoine administratif	-8 588 872	6 742 077	-1 846 796
Patrimoine financier	-25 476	0	-25 476
Total	-8 614 348	6 742 077	-1 872 271

Les investissements nets sont inférieurs au budget 2023 de 1.8 million de francs pour le patrimoine administratif. Le budget prévoyait des travaux pour la nouvelle STEP et le changement des filtres de la piscine. Sans ces investissements, le budget des investissements nets est réduit à 9.8 millions de francs et les comptes à 6.9 millions de francs, signifiant que le 70% des montants prévus au patrimoine administratif a été dépensé.

Le budget des investissements nets du patrimoine financier est de Fr. 100'000.-, alors que Fr. 74'524.- ont été dépensés.

Le montant des investissements bruts totaux s'élève en 2023 à Fr. 7'287'652.-, duquel il faut déduire les recettes liées aux investissements à hauteur de Fr. 572'923.-. Le total des investissements nets 2023 du patrimoine financier et administratif s'élève ainsi à Fr. 6'714'729.-, en augmentation par rapport à 2022 (Fr. 5'648'830.-).

TEMPÊTE ET FONDS DES ARBRES

Les coûts liés à la tempête du 24 juillet 2023 représentent un montant de Fr. 213'209.-, dont le détail figure dans le tableau suivant :

Tempête du 24 juillet 2023		Comptes 2023	Budget 2023	Commentaires
5007.7501	Travaux autres services, tiers - dangers naturels	88 622.70	0.00	
	Charges	213 209.45	0.00	
	Revenus	-124 586.75	0.00	
31	Charges de biens, services et autres charges	106 893.80	0.00	
31010.16	Matériel - tempête	27 851.75	0.00	Tente MHL, parasol piscine, évacuation déchets, etc.
31300.37	Prestations de tiers - tempête	79 042.05	0.00	Prestations des entreprises locales pour l'aide aux travaux forestiers.
35	Attributions aux fonds et finan. spéciaux	75 708.10	0.00	
35110.09	Attribution fonds des arbres	75 708.10	0.00	Création du fonds des arbres soumis à votre Autorité.
39	Imputations internes	30 607.55	0.00	
39100.38	Prestations internes - tempête	30 607.55	0.00	Prestations internes (SDP, Voirie, MHL et service forestier).
42	Taxes	-70 076.30	0.00	
42600.30	Indemnités assurances - tempête	-70 076.30	0.00	Indemnités heures travaillées (Voirie et service forestier).
46	Revenus de transfert	-46 000.00	0.00	
46120.06	Participation fonds des arbres	-46 000.00	0.00	Dons de 16 communes entre Fr. 500.- et Fr. 15'000.-.
49	Imputations internes	-8 510.45	0.00	
49100.20	Facturations internes - tempête	-8 510.45	0.00	Facturations internes (Voirie, MHL et service forestier)

Nous avons été dédommagés par notre assurance à hauteur de Fr. 70'076.-, dont Fr. 40'376.- pour le matériel endommagé, ainsi que les heures travaillées et Fr. 29'700.- au titre des arbres tombés dans le parc du Musée d'horlogerie. Ce dernier montant a été attribué au fonds des arbres, afin de reboiser le parc du MHL selon les conditions spécifiées par notre assureur.

Suite à l'appel aux dons auprès des communes neuchâteloises, des contributions à hauteur de Fr. 46'000.- ont été reçues de la part de seize communes du canton, merci à elles ! L'association du COSC a également effectué un don de CHF 20'000.- début 2024, l'ECAP a promis de son côté un montant de CHF 50'000.- pour le fonds des arbres. Merci à ces deux partenaires !

Le fonds des arbres, conformément à l'article 48 de la LFinEC (Loi sur les finances de l'Etat et des communes), requiert une base légale. Un arrêté de la compétence de votre Autorité vous est ainsi présenté afin d'en valider la création. Ce fonds fera l'objet d'un règlement d'utilisation de la part du Conseil communal.

CONCLUSION

Le Conseil communal ne peut se satisfaire de ce nouveau résultat déficitaire, mais il a la satisfaction de voir que le déficit est nettement moins élevé que prévu. Tendanciellement, la situation financière de la Ville s'améliore et les facteurs qui y participent ne sont pas dus à des opérations comptables ou des éléments extraordinaires. Les recettes fiscales affichent une belle progression et il s'agit d'un signal positif.

Il n'empêche que la situation financière reste fragile, avec un niveau d'endettement en augmentation régulière. La hausse des taux d'intérêt connue ces dernières années rend d'autant plus préoccupant le montant des dépenses consacrées au loyer de la dette, plutôt qu'à d'autres tâches ou prestations régaliennes. C'est pour cette raison que pour le Conseil communal, la maîtrise du niveau d'endettement demeure une priorité.

Il y a toutefois des signes encourageants. La reconnaissance financière des charges géotopographiques par le législatif cantonal va se traduire par une compensation financière de plus de 1.5 million de francs dès 2024. Une amélioration est aussi attendue en poursuivant le développement des zones d'activités économiques. Avec les investissements d'envergure prévus dans les Montagnes neuchâtelaises à travers le concept de Mobilité 2030 – tunnel d'évitement du Locle et amélioration de la liaison par rail – l'avenir de la commune est orienté dans une vision dynamique. En corollaire, la réalisation de nouveaux quartiers d'habitation permettra aussi l'installation d'habitants sensibilisés à l'amélioration de la mobilité cantonale. Avec le développement de l'attractivité résidentielle de la Ville du Locle, l'évolution démographique reste une priorité pour le Conseil communal. A ce titre, l'augmentation significative du nombre d'habitants en 2023 est un signal enthousiasmant pour le Conseil communal et il n'entend pas relâcher ses efforts pour parvenir à renforcer cette tendance haussière, notamment à travers la campagne de promotion exogène lancée.

En plus de cela, notre collectivité possède des ressources pour traverser une période de vaches maigres, avec une réserve de politique conjoncturelle dotée de près de 10 millions et une fortune confortable de plus de 68 millions de francs, même si cela ne doit pas constituer un oreiller de paresse.

Tous ces éléments doivent permettre de résorber le déficit structurel que nous connaissons. Si les effets escomptés ne devaient pas être atteints, une approche rationnelle et approfondie du niveau des prestations et/ou de la fiscalité devra être abordée.

Le Conseil communal tient à souligner aussi la bonne maîtrise des dépenses de biens, services et marchandises et des charges salariales, en saluant les efforts de chacun d'avoir fait preuve de parcimonie.

Il souhaite terminer ce rapport en remerciant l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que tous les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité. Il profite d'adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité. Le Conseil communal vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente,

S. Favre

Le chancelier,

P. Martinelli

ARRETE
concernant les comptes et la gestion 2023

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 27 mars 2024,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	83'934'346.78
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-76'752'637.96</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	7'181'708.82

Charges financières	Fr.	3'022'287.31
Produits financiers	Fr.	<u>-6'018'502.08</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-2'996'214.77

Résultat opérationnel (1+2) Fr. 4'185'494.05

Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-2'841'829.24</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-2'841'829.24

Résultat total, compte de résultats (1+2+3) Fr. 1'343'664.81

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	7'213'127.55
Total des recettes	Fr.	<u>-572'923.33</u>
Investissements nets	Fr.	<u>6'640'204.22</u>

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	74'524.43
Total des recettes	Fr.	<u>0.00</u>
Investissements nets	Fr.	<u>74'524.43</u>

d) le bilan au 31 décembre 2023.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2023 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,
F. Chopard S. Zaslowski

ARRETE

concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2024

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 et son règlement
générale d'exécution (RLFinEC) du 20 août 2014,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil général reconduit la fiduciaire Muller Christe & Associés SA
comme organe de révision pour le contrôle des comptes de l'exercice 2024.
- Art. 2.- L'organe de révision procédera à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728
du code des obligations, conformément à l'article 17 RLFinEC.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les
formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,
F. Chopard S. Zaslowski

ARRETE
concernant le fonds des arbres

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

- Article premier.- En application de l'article 48 de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, il est institué un fonds dénommé « Fonds des arbres » qui figurera au bilan sous le compte 29109.01.
- Art. 2.- Ce fonds est alimenté par :
- a) Les contributions reçues si aucune compensation n'est réalisée ;
 - b) Tous dons, legs pour la protection des arbres, ou en faveur d'autres objets naturels.
- Art. 3.- ¹ Le Conseil communal décide des prélèvements du fonds, lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.
- ² Le Conseil communal rédige un rapport au Conseil général, lors de la séance relative aux comptes, quant aux dépenses engagées à ce titre.
- Art. 4.- Le Conseil communal établit le règlement d'utilisation du fonds, en y précisant notamment les conditions d'alimentation et de prélèvement.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,
F. Chopard S. Zaslowski